



Nouvelle composition du Conseil des associations du Parc

L'an deux mille dix-neuf, le **vendredi 25 octobre à 14h30**, le Bureau Syndical du Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion du Parc Naturel régional du Golfe du Morbihan, légalement convoqué le 17 octobre 2019 s'est réuni dans les locaux du Parc sous la présidence de David LAPPARTIENT.

La Séance était publique.

Etaient présents à la présente délibération :

M. David LAPPARTIENT	Président
M. Luc FOUCAULT	1 ^{er} Vice-président
Mme Marie-José LE BRETON	2 ^{ème} Vice-Présidente
M. Bernard AUDRAN	4 ^{ème} Vice-Président
M. André CROCQ	
M. Ronan LE DELEZIR	
M. Loïc LE TRIONNAIRE	

Absents excusés :

Mme Anne GALLO	3 ^{ème} Vice-présidente
M. Xavier-Pierre BOULANGER	
M. Gilles DUFEIGNEUX	
M. Michel JEANNOT	
M. Luc LE TRIONNAIRE	

Procuration :

Mme Anne GALLO donne procuration à M. André CROCQ

Etaient également présents :

Mme Monique CASSÉ (*Directrice*)
Mme Sophie GIRAUD (*Responsable du pôle Développement territorial*)



Nouvelle composition du Conseil des associations du Parc

VU la délibération n°2016-20 instaurant le Conseil des associations du Parc composé au plus de 40 associations réparties en 4 collèges ;

VU la création du Conseil des associations du Parc le 1er juillet 2016 ;

VU la délibération n°2018-15 modifiant la répartition par collège du Conseil des associations ;

VU la délibération n°2019-35 précisant les règles de procédure de renouvellement du conseil des associations ; notamment le règlement de fonctionnement complété et précisé du Conseil des associations avec les modifications apportées par le Bureau syndical du 28 juin 2019 ainsi que le principe de demande de renouvellement des associations du Conseil des associations à l'issue des 3 années de fonctionnement à partir du renseignement d'une attestation de candidature.

Le Bureau des élus réuni le 28 juin 2019 a demandé qu'un appel à candidature soit fait par l'intermédiaire des mairies qui recensent et connaissent les associations de leur commune et que l'avis du maire soit demandé sur les candidatures.

Dès lors, cette démarche a été engagée auprès des 33 maires du Parc avec une date butoir de réponse pour le 8 octobre. A ce jour, 9 associations nouvelles se sont portées candidates au côté des 29 autres associations du Conseil qui ont manifesté leur candidature pour un second mandat (voir tableau en annexe).

Compte tenu de ces éléments et au regard de l'ensemble des associations qui ont fait acte de candidature dans le respect des règles de procédure, les membres du Bureau syndical ont délibéré sur la nouvelle composition du Conseil des associations du Parc.

Il vous est proposé de prendre acte de la nouvelle composition du Conseil des associations du Parc telle que jointe en annexe.

Le résultat des votes est de :

- 12 voix pour ;
- 0 voix contre ;
- 0 abstention(s).

Par conséquent, la conclusion est adoptée à l'unanimité.

Le Président du Syndicat Mixte
d'Aménagement et de Gestion
du Parc Naturel Régional
du Golfe du Morbihan,

David LAPPARTIENT

Composition du Conseil des associations du Parc Naturel régional du Golfe du Morbihan

au 25/10/2019

Thématique	Structure	Année d'entrée	
Culture et Patrimoine	Association Les Amis du sinagot	2016	1
Culture et Patrimoine	Les Amis de Vannes	2016	1
Culture et Patrimoine	"La Maison Forte" et le patrimoine de Rhuys	2016	1
Culture et Patrimoine	Vieilles Voiles de Rhuys	2016	1
Culture et Patrimoine	Voiles et Patrimoine du Golfe du Morbihan	2016	1
Culture et Patrimoine	Association Culturelle de Sauvegarde et Mise en Valeur du Patrimoine Arzonais	2016	1
Culture et Patrimoine	Association morbihannaise du Club des plus belles baies du monde	2019	1
Culture et Patrimoine	Moulin du Berno	2019	1
Culture et Patrimoine	Meucon histoire	2019	1
Culture et Patrimoine	Emglev Bro Gwened	2019	1
Éducation	Les Petits débrouillards Bretagne	2016	1
Éducation	CLUB ASTRONOMIE DE RHUYS	2016	1
Éducation	BICYRHUYS	2016	1
Éducation	RIEM	2018	1
Éducation	Jeune Chambre économique de Vannes et sa région	2016	1
Éducation	Clim'actions Bretagne Sud	2016	1
Éducation	Seniors et Juniors	2019	1
Éducation	Au tour du jardin 56	2019	1
Environnement	Bretagne Vivante	2016	1
Environnement	Eaux et Rivières de Bretagne	2016	1
Environnement	Fédération Départementale de la Chasse et de la Faune Sauvage	2016	1
Environnement	Fédération des assos de protection de l'Environnement du Golfe du Morbihan	2016	1
Environnement	GRETIA BRETAGNE	2016	1
Environnement	Ligue de Protection des Oiseaux	2018	1
Environnement	Les Amis des chemins de ronde	2016	1
Environnement	Les Amis du Golfe du Morbihan	2016	1
Environnement	Groupe Mammalogique Breton	2016	1
Environnement	Association de Chasse Maritime du Morbihan	2016	1
Environnement	Asphodèle Badenoise	2019	1
Sports et Loisirs Nautisme	Comité Départemental du Tourisme Équestre	2016	1
Sports et Loisirs Nautisme	Canoë Kayak Club de Vannes	2016	1
Sports et Loisirs Nautisme	UNAN 56	2016	1
Sports et Loisirs Nautisme	ULTRA MARIN - RAID du Golfe du Morbihan	2016	1
Sports et Loisirs Nautisme	FFRandonnée du Morbihan	2016	1
Sports et Loisirs Nautisme	Le Promeneur de Rhuys	2016	1
		Total	35

Quotas (nombre de places alloué par thématique)	Collèges	Nombre d'associations inscrites	Nombre de places disponibles
11	Culture et Patrimoine	10	1
9	Éducation	8	1
12	Environnement	11	1
8	Sports et Loisirs de Plein air et Nautisme	6	2
	40	35	5

PRÉSENTS : cf. liste d'émargement (23 associations présentes)

EXCUSÉS :

Fédération Départementale de la Chasse et de la Faune Sauvage
Amis du Moulin de Berno
Petits débrouillards
Club des plus belles baies du monde

ORDRE DU JOUR

1/TOUR DE TABLE

La séance commence par un tour de table, permettant notamment aux nouvelles associations de se présenter.

2/BILAN DES 3 PREMIÈRES ANNÉES

La question du rôle du Conseil est abordée.

La Déléguée générale rappelle que le Conseil a vocation à représenter les 300 associations du territoire. Le PNR du Golfe du Morbihan est le seul à bénéficier d'un Conseil des associations. Les 3 années écoulées ont aussi été l'occasion de mise en route et d'adaptation du Conseil.

Il doit faire remonter des besoins, des attentes au PNR

A ce sujet, il est proposé que le dernier compte-rendu du Conseil soit adressé aux nouvelles associations, ainsi que la Charte du PNR.

Ce bilan donne l'occasion de tirer des éléments positifs et négatifs du Conseil en se basant sur son fonctionnement au cours des 3 premières années.

Les éléments suivants sont évoqués :

Le Conseil s'est souvent réuni en plénière mais peu en collèges.

Les relations avec le Parc sont souvent évoqués : manque de dossiers à analyser, manque d'infos en amont sur les projets, difficulté à se positionner... le Parc apparaissant parfois comme distant au regard des questions de terrain.

Rappelons cependant que toutes les délibérations prises par les élus sont accessibles depuis le site Internet du PNR à la rubrique « Nos publications ».

Parc naturel régional du Golfe du Morbihan • 8 boulevard des îles - CS 50213 56006 Vannes Cedex • Tél : 02.97.62.03.03
contact@golfe-morbihan.bzh • www.parc-golfe-morbihan.bzh

Alpilles, Ardennes, Armorique, Aubrac, Avesnois, Ballons des Vosges, Baronnie Provençales, Boucles de la Seine Normande, Brenne, Brière, Camargue, Caps et Marais d'Opale, Causses du Quercy, Chartreuse, Corse, Forêt d'Orient, Gâtinais français, Golfe du Morbihan, Grands Causses, Guyane, Haut-Jura, Haut-Languedoc, Haute-Vallée de Chevreuse, Landes de Gascogne, Livradois-Forez, Loire Anjou Touraine, Lorraine, Luberon, Marais du Cotentin et du Bessin, Marais Poitevin, Martinique, Massif des Bauges, Médoc, Millevaches en Limousin, Montagne de Reims, Monts d'Ardèche, Morvan, Narbonnaise en Méditerranée, Normandie-Maine, Oise- Pays de France, Perche, Périgord Limousin, Pilat, Préalpes d'Azur, Pyrénées Ariégeoises, Pyrénées Catalanes, Queyras, Sainte-Baume, Scarpe-Escaut, Vercors, Verdon, Vexin Français, Volcans d'Auvergne, Vosges du Nord

Conseil des associations

20 novembre 2019

Au-delà des sollicitations que le PNR peut faire au Conseil, ce dernier a aussi vocation à apporter des initiatives au Parc.

La Semaine du Golfe est débattue à titre d'exemple. Le Conseil pourrait se positionner en tant que structure de « Conseil » pour les élus. Cependant, des réserves sont également émises sur ce sujet au motif que le PNR n'a pas de compétences particulières pour intervenir sur de tels événements.

Cela pose la question de la mise en valeur du Parc, en conciliant protection de l'environnement avec activités économiques et touristiques.

Le Conseil des associations propose également de renforcer les relations avec le Conseil scientifique. Il souhaite en savoir davantage sur ses prérogatives et sur la manière de le solliciter. En reprenant l'exemple de la Semaine du Golfe, il se questionne sur la possibilité ou non de demander au Conseil scientifique de réaliser des analyses des impacts de ce type d'évènement sur l'environnement.

Un rendez-vous avec le Conseil scientifique (avec son président dans un premier temps) est à prévoir.

La question est aussi posée de savoir si pour être auditionné par les élus du Parc, il est indispensable d'obtenir un consensus de l'ensemble du Conseil ?

Elle remet en perspective la nécessité de travailler en collèges pour discuter et valider des actions et des positionnements.

Les collèges devaient définir des centres d'intérêt communs. Chacun d'eux devrait « produire » quelque chose, le travail en petits groupes développant la créativité.

Compte tenu des différentes sensibilités qui s'expriment au sein du Conseil, les collèges pourraient permettre de discerner ce qui relève de l'intérêt général et de l'intérêt particulier.

Si deux structures du Conseil ont des différends, il serait judicieux de demander un avis et une médiation avec le Conseil scientifique.

Enfin, il est rappelé que le Conseil permet aussi de faire travailler ensemble des associations ayant des objets différents. L'exemple du « Guide du randonneur sur les sentiers du littoral » est à ce titre rappelé.

3/ÉLECTION DU BUREAU

Le règlement prévoit que le Bureau du Conseil des associations soit composé de 8 à 12 personnes. Certains collèges étant plus importants en nombre que d'autres, la Déléguée générale propose que 2 à 3 associations par collège se présentent. Certaines associations font remarquer qu'il ne faut pas brider les bonnes volontés et que si le Bureau dépasse le nombre de membres prévus, il est préférable de les accepter et de modifier le règlement en conséquence.

Conseil des associations

20 novembre 2019

Après proposition et votes, le Bureau suivant est élu :

Culture et patrimoine : Vieilles voiles de Rhuys, Amis des Sinagots, ASPArzonnais

Éducation : Club astronomie de Rhuys, Clim'actions, Bicyrhuys

Environnement : Fédération départementale de chasse, Amis du Golfe, Eau et rivières de Bretagne, FAPEGM

Sport et loisir de nature et nautisme : UNAN, Fédération française de randonnée pédestre, Ultra marin

Soit 13 associations.

Le Bureau se réunit ensuite pour élire le Délégué général.

Patrick Ageron, représentant les Amis du Golfe du Morbihan, est élu Délégué général.

Dominique Pirio, représentante de Clim'actions Bretagne Sud, est élue Déléguée générale suppléante.

4/PRÉPARATION DE LA RENCONTRE PRÉVUE AVEC DAVID LAPPARTIENT, PRÉSIDENT DU PNR, LE 20 DÉCEMBRE PROCHAIN À 18H30.

Le Conseil propose que les échanges portent sur les thèmes suivants :

- Le rôle du Conseil vis-à-vis du PNR et du PNR vis-à-vis du Conseil
- Les liens du Conseil des associations avec le Conseil scientifique
- Le positionnement du PNR vis-à-vis de la Semaine du Golfe
- Le rôle du Conseil dans l'élaboration du programme triennal
- Le rôle du Conseil dans l'élaboration et l'organisation de la Fête du Parc.